



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Création d'une liaison douce (emprise 1,5 m de large)	Commune	60 m²
2	Aménagement d'une aire de jeux	Commune	395 m²
3	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	200 m²
4	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	200 m²
5	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	200 m²
6	Aménagement du carrefour entre la RD 109 et la voie communale n°104 pour améliorer la visibilité et la sécurité	Commune	160 m²
7	Aménagement du carrefour entre la RD 9 et la RD 109 pour améliorer la visibilité et la sécurité	Département	350 m²

**Département  
Du Lot**

**Communauté d'Agglomération  
du Grand Cahors**

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE NUZEJOULS**

- Légende**
- Zonage**
- UA
  - UB
  - 1AU
  - 2AU
  - A
  - Ap
  - N
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
  - Élément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
  - Petit patrimoine à préserver au titre de l'art. L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
  - Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation en zone UB
  - Éléments de continuité écologique au titre de l'art. R.123-11 i du Code de l'Urbanisme :
  - Trame bleue (réservoir de biodiversité et corridor écologique)
  - Cours d'eau

document graphique partie Sud au 1/2500°

PLU arrêté le 12/10/2015

PLU approuvé le

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes opqu - Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : contact@soletcic.com

**4.2b**